

IV. 5. 3. 2. Migration prénuptiale

Résultats globaux des espèces observées

La période d'observation de la migration prénuptiale sur le site s'est déroulée entre **le 15 février et le 9 avril**. En complément des passages spécifiques à la migration prénuptiale de l'avifaune, des données de terrain ont été renseignées lors d'autres prospections notamment lors des inventaires chiroptères et de l'avifaune nicheuse.

Au total 54 espèces ont été observées en période de migration prénuptiale (5664 individus minimum), incluant 38 espèces protégées au niveau national et 4 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO I). Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation particulier sur la liste rouge nationale pour cette période en tant qu'oiseaux « de passage » (statut « non applicable » ou données insuffisantes). Parmi ces espèces, bon nombre sont des individus sédentaires ou des oiseaux détectés (par leur activité accrue) uniquement au moment de leur installation sur leur site de nidification (exemple : le Coucou gris).

Parmi les 54 espèces observées à cette période certaines ont été considérées comme sédentaires ou, selon les espèces, comme nicheuses (pour les nicheurs précoces). Seules **26 sont considérées comme migratrices avérées** au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI) pour un total de **5404 individus minimum** observés ou entendus (cf. tableau suivant). 19 espèces sont protégées au niveau national et 4 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO I ; Busard Saint-Martin, Milan noir, Grue cendrée et l'Oedicnème criard). Certaines sont déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'elles remplissent des conditions particulières, seul le Vanneau huppé atteint les effectifs minimums (260 individus) en site de halte migratoire. Le Vanneau huppé est une espèce déterminante ZNIEFF, cependant il n'est pas protégé au niveau national et il est classé comme espèce chassable.

Seules **4 espèces sont patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : le Busard Saint-Martin, le Milan noir, la Grue cendrée et le Vanneau huppé (bien qu'observé en vol, l'AEI possède l'habitat favorable permettant aux conditions de détermination « ZNIEFF » du Vanneau huppé d'être remplies en halte migratoire).

Tableau 76 : Résultats du suivi de la migration prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs observés par passage				Total des observations
					2019				
					1 ^{er} passage 15-févr	2 ^{ème} passage 06-mars	3 ^{ème} passage 18-mars	4 ^{ème} passage 9-avr	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D		1	7	1	9
	Buse variable	PN	NA	-	13	4	16	10	43
	Milan noir	DO / PN	NA			1		1	2
Charadriiformes	Oedicnème criard	DO / PN	NA	H			2		2
	Vanneau huppé		NA	H>260ind.	755				755
Columbiformes	Pigeon ramier		NA		989	14	11	17	1031
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA		2	4	1		7
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H>70ind.	2237				2237
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-				3	1	4
	Alouette des champs		NA		8	11	15	16	50
	Bergeronnette grise	PN	-				9	2	11
	Bergeronnette printanière	PN	DD					3	3
	Bruant jaune	PN	NA			1	6	1	8
	Bruant zizi	PN	-		1				1
	Corneille noire		-		12	2	9	10	33
	Coucou gris							1	1
	Etourneau sansonnet		-		50	108	41	12	211
	Fauvette à tête noire	PN	NA				4	12	16
	Geai des chênes		-		3	1	16	4	24
	Grimpereau des jardins	PN	-		1	2	3	2	8
	Grive draine		NA		1	1	1	1	4
	Grive litorne		-		21	69		4	94
	Grive mauvis		NA			56			56
	Grive musicienne		NA		1	2	3	5	11
Grives sp.		-			34			34	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs observés par passage				Total des observations
					2019				
					1 ^{er} passage 15-févr	2 ^{ème} passage 06-mars	3 ^{ème} passage 18-mars	4 ^{ème} passage 9-avr	
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD			32			32
	Hirondelle rustique	PN	DD					4	4
	Huppe fasciée	PN	-					1	1
	Linotte mélodieuse	PN	NA		8		75	3	86
	Merle noir		NA		6	4	12	22	44
	Mésange à longue queue	PN	NA		4	8	4		16
	Mésange bleue	PN	NA		1	7	7	7	22
	Mésange charbonnière	PN	NA		5	6	17	21	49
	Moineau domestique	PN	NA			15			15
	Passereau sp.				5	70	5	6	86
	Pie bavarde		-		3				3
	Pinson des arbres	PN	NA		91	350	74	11	526
	Pipit des arbres	PN	DD					3	3
	Pipit farlouse	PN	NA		3	1	5	1	10
	Pouillot véloce	PN	NA		1		8	14	23
	Roitelet à triple bandeau	PN	NA					2	2
	Roitelet huppé	PN	NA				1		1
	Rougegorge familier	PN	NA		1	6	18	10	35
	Rougequeue noir	PN	NA				4	1	5
	Serin cini	PN	NA				1		1
	Sittelle torchepot	PN	-		1	1	3		5
	Troglodyte mignon	PN	-			2	2	6	10
	Verdier d'Europe	PN	NA		1	1	2		4
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	NA		1				1
Piciformes	Pic épeiche	PN	-			1	3	3	7
	Pic vert	PN	-		1		1	3	5
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-				3		3
	Chouette hulotte	PN	-				9	1	10
Total					5815	829	412	239	5664

Légende :

 Espèce patrimoniale

En **Rouge** les espèces observées en migration avérée

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, 79) ; H = Si hivernant (ne concerne pas cette période) ; D = Dortoirs utilisés chaque année

Ⓜ : Inventaire nocturne (données de fin de la tombée de la nuit et nuit)

Avifaune patrimoniale en migration prénuptiale

Les cinq espèces patrimoniales en migration qui ont été contactées sur le site sont le Busard Saint-Martin, le Milan noir, le Vanneau huppé, l'Œdicnème criard et la Grue cendrée.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est sédentaire sur le territoire français, il est souvent observé en chasse à basse altitude au-dessus des plaines agricoles (déplacements typiques des busards en chasse). Avec un dimorphisme sexuel très remarquable, il se distingue facilement. Les mâles au corps blanc et rémiges primaires noires, sont souvent les plus observés au printemps, car ils ne participent pas à la mise en place du nid. C'est le seul busard qui montre un comportement polygame. Les femelles au corps sombre (marron) et croupion blanc sont moins visibles à partir de fin mars puisqu'elles installent leur site de nidification.



Figure 96 : Mâle de Busard Saint-Martin
(Crédit photo : – NCA Environnement - photo non prise sur site)

Un mâle adulte et une femelle adulte ont respectivement été observés le 5 février et le 6 mars 2019. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'oiseaux locaux ou de migrateur. En effet, leurs comportements ne permettaient pas d'en tirer des conclusions. Néanmoins, sachant que les parades des couples (installation) commencent souvent tard en mars jusqu'en mai parfois, ces individus ne sont pas considérés comme nicheurs à ce moment-là. Par la suite, le 18 mars, quatre femelles et trois mâles ont été vus sur l'AEI, laissant penser à une arrivée de migrateur et une recherche de territoire.

Milan noir

Cette espèce migratrice revient d'Afrique dès la fin février, puis les couples s'installent sur leurs lieux de reproduction dès la première quinzaine de mars. Dans l'AEI, un individu a été observé le 6 mars 2019 avec un comportement de vol assez haut et cerclé (recherche des courants ascendants), ce comportement laisse penser qu'il s'agit d'un individu simplement en transit et/ou recherche alimentaire sur l'AEI. Un mois plus tard un second Milan noir a été vu avec le même comportement.

Le milan est une espèce peu discrète, lors de son début de nidification, la femelle appelle constamment le mâle pour conclure sur plusieurs accouplements par jour et ce sur plusieurs jours consécutifs. De plus pendant cette sérénade incessante les deux individus se mobilisent du lever du jour à la tombée de la nuit, pour construire un nid solide ou parfois réapprovisionner le nid d'une année antérieure. Il est donc difficile de passer à côté d'un couple de Milan noir.

Vanneau huppé

Le Vanneau huppé est un migrateur partiel. On peut observer de grands déplacements vers l'ouest à travers l'Europe, du mois de juin jusqu'à l'automne. Ce petit limicole fréquente les champs, les prairies, les prés-salés et côtiers. Ils se rassemblent en hiver en grands groupes sur des zones ouvertes, en particulier sur les terres arables et les marais côtiers. On le trouve dans une grande variété de terres ouvertes au sol nu et à l'herbe rase lors des haltes migratoires.

755 individus ont été vus en vol au-dessus de l'AEI. Bien qu'observer en migration active, l'espèce peut faire des haltes migratoires dans les parcelles labourées de l'AEI.

Œdicnème criard

L'Œdicnème criard, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », est un limicole terrestre dont la période de migration est relativement courte pour rejoindre ses sites de nidification. Coureur des plaines, il affectionne les landes sèches et prairies basses pour nicher, mais il a su s'adapter en faisant des plaines cultivées une aire de nidification. Essentiellement nocturne, on le distingue par des cris stridents, indiquant sa présence sur un territoire que le mâle défend. Une partie des individus français est sédentaire et ces derniers peuvent prendre la décision de migrer jusqu'au territoire ibérique et au Maghreb, si les températures hivernales ne leur permettent plus de se nourrir. Dès que les conditions le permettent, ils reviennent dans les plaines continentales, et commencent une nidification aux alentours de mi-mars. Menacé par les pratiques agricoles, l'Œdicnème criard est méconnu car très discret. Bien que les effectifs de la population de Poitou-Charentes semblent stables, la tendance générale des populations françaises est aujourd'hui en déclin.

L'Œdicnème criard a été contacté sur le site dès le 18 mars 2019, c'est-à-dire environ un mois avant les premières pontes.

Grue cendrée

Le 15 février 2019, ce sont près de 2237 Grues cendrées qui ont traversé l'AEI en migration active. Cette espèce qui hiverne dans le sud-ouest de la France, dans la péninsule ibérique et au nord du Maroc, remonte à partir de mi-février vers ses quartiers d'été en Europe du nord pour nicher.

La carte en page suivante localise les individus et leurs déplacements à l'échelle de l'AEI, sur l'ensemble des prospections réalisées à cette période. Les cartes pour la période prénuptiale sont plus riches et fournies que celles postnuptiales en raison d'un changement de méthodologie et de prise de note vis-à-vis des espèces non patrimoniales en migration.